

# RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1970

Supervisé le : \_\_\_\_\_ 1970

Contrôlé le : \_\_\_\_\_ 1970

Par (Nom) \_\_\_\_\_

Par (Nom) \_\_\_\_\_

Région \_\_\_\_\_

Circonscription ou Commune de \_\_\_\_\_

Canton \_\_\_\_\_

Ville ou Village de \_\_\_\_\_

Quartier \_\_\_\_\_

Ferme de \_\_\_\_\_

Hameau de \_\_\_\_\_

N° de concession \_\_\_\_\_

Concession dans agglomération

" " Ferme

" " Hameau

Nom de l'agent recenseur \_\_\_\_\_

Existe-t-il :

Electricité  Groupe électrogène  Eau courante

Puits  Rivière  Pompe publique

## FEUILLE DE MENAGE

Cette feuille qui tient lieu de Feuille de ménage sera aussi utilisée pour la population comptée à part ; elle sera remplie par le Chef de l'établissement ou avec son aide.

La population comptée à part comprend : les catégories de personnes suivantes :

Militaires logés en casernes, quartiers, camps ou assimilés.

Personnes en traitement dans un établissement sanitaire (pour plus de 6 mois)

Détenus dans les centrales, maisons d'arrêt, de justice, etc...

Personnes recueillies dans les dépôts de mendicité, hôpitaux psychiatriques, etc...

Membres des communautés religieuses

Elèves internes des Lycées, collèges, séminaires, etc...

Ouvriers logés dans les chantiers temporaires et n'ayant pas d'autre domicile

Les personnes qui se trouvent temporairement absentes de l'établissement (militaires en permission, internes en congé etc...).

Par contre, ne font pas partie de la population comptée à part :

Les militaires logeant en ville

Le personnel des établissements (directeur, économe etc...)

Les élèves externes et demi-pensionnaires

Les ouvriers de chantiers qui ont un domicile personnel

Pour toutes ces personnes, le recensement se fera par ménage.

